

CAPACITE PROFESSIONNELLE ASSURANCE

IAS NIVEAU 2 / FOAD

Fiche programme – Version du 09/01/2022

(sous réserve de mise à jour en cours d'année)



JLP CONSULTANT - Hameau de Pevani – 20111 Calcatoggio - Siret 408 856 623 00066 - APE 8559A
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 92.20.21058.20 auprès du préfet de région de Corse du Sud
Organisme de formation certifié Datadock - www.capacite-professionnelle-assurance.fr

CAPACITE PROFESSIONNELLE ASSURANCE – IAS NIVEAU 2 / FOAD

Objectifs

Acquérir, préalablement à l'exercice d'une activité d'intermédiaire en assurance, des compétences en matière juridique, technique, commerciale et administrative, définies dans un programme de formation élaboré par les organisations représentatives et approuvé par arrêté du ministre de l'Economie.

Obtenir le livret de stage de niveau 2 et l'attestation de réussite à l'examen.

Public

Toute personne concernée par l'intermédiation en assurance de niveau 2 (mandataire / commercial autonome) - Aucune connaissance préalable en assurance n'est requise - L'accès à la formation nécessite un entretien téléphonique préalable.

Prérequis

Maîtrise de la langue française - Accès à internet depuis un terminal de connexion (ordinateur, tablette, smartphone).

Moyens pédagogiques

Espace personnel sur une plateforme E-Learning sécurisée et accessible 24h/24 et 7j/7 (avec identifiant et mot de passe) – Modules de cours / Quiz / Cas pratiques / Documents d'approfondissement / Tutorat en ligne.

Tuteur pédagogique et référent handicap

Jean-Luc PETRICOUL – Spécialiste de la capacité professionnelle assurance – 30 ans d'expérience dans l'assurance – Joignable par téléphone, mail ou forum de discussion.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap (PSH)

Formation accessible aux PSH. Aménagement de parcours possible en concertation avec le référent handicap.

Modalités d'évaluation

Exercices de validation en continu / Examen réglementaire final (conforme à l'article R 512-11 du code des assurances) après avoir suivi l'intégralité du programme sur une durée de 150 heures minimum (note de 50/100 minimum pour valider la capacité professionnelle).

Programme

Conforme à l'arrêté du 11 juillet 2008 portant homologation du programme minimal de stage de formation des intermédiaires en assurance et des salariés (NOR : ECET0816434A) - Formation certifiante et qualifiante inscrite au Répertoire Spécifique sous le numéro RS5748



Unité 1 : Les savoirs généraux

1. 1 La présentation du secteur de l'assurance
1. 2 Les différentes catégories d'assurance
1. 3 L'intermédiation en assurance
1. 4 La relation avec le client
1. 5 La lutte contre le blanchiment

Unité 2 : Les assurances de personnes : incapacité-invalidité-décès-dépendance-santé

2. 1 L'assurance contre les risques corporels (incapacité-invalidité-décès)
2. 2 La dépendance
2. 3 L'assurance complémentaire sante

Unité 3 : Les assurances de personnes : assurances vie et capitalisation

3. 1. La prise en compte des besoins
3. 2. Les principales catégories de contrats
3. 3 Les spécificités

Unité 4 : Les assurances de biens et de responsabilité

4. 1 L'appréciation et la sélection du risque
4. 2 Les différents types de contrats
4. 3 La présentation des garanties et la tarification
4. 4 La vie du contrat



Durée

150 heures / 100 % à distance

Modalités et délais d'accès

Sessions permanentes
Accès sous 48h

Tarif

990 € par participant

CPF

Formation éligible

Formalisation

Livret de stage + attestation
permettant l'inscription à l'Orias

Contact

Jean-Luc PETRICOUL
06 03 21 59 62

jl.petricoul@wanadoo.fr

+ Contrôle réglementaire des compétences acquises (examen comportant 100 questions, la note minimale de 50/100 est requise)